

J'EMBELLIS MON VILLAGE



Afin de rendre notre village encore plus accueillant, deux actions vont être mises en place cette année.

C'est avec vous tous que nous souhaitons les réaliser car la vie du village nous concerne tous. En plus d'embellir notre commune, ces actions ont également pour objectif de créer du lien entre les villageois.



Je fleuris ma maison : je fleuris et je participe ou non au concours de fleurissement. Les plus belles ou originales compositions seront récompensées.

Inscription avant le 31 mai (règlement et bulletin d'inscription au verso)



Je nettoie mon village :

-Courant juin, nettoyage et ramassage des déchets dans la commune (si les conditions sanitaires le permettent). La date exacte sera communiquée dans le cadre d'une newsletter exceptionnelle.

-Nettoyage de notre église : toutes les personnes désirant participer, peuvent prendre contact avec Agnès Raffner qui se chargera de fédérer les volontaires. Vous pouvez la contacter au 03.29.07.02.87.



Les boîtes à idées : afin d'améliorer la qualité de vie dans notre village, toute suggestion est bonne à prendre. Vos idées sont les bienvenues. Pour se faire des boîtes à idées vont être mises en place du 15 au 31 mai prochain. Vous pourrez les trouver à l'agence postale, à la médiathèque, à l'abri bus de Clairey et à la boulangerie.

Règlement du concours «Maisons fleuries 2021» Hennezel

La commune d'Hennezel organise le concours « maisons fleuries 2021 ».

Ce concours a pour but de récompenser les initiatives privées en matière de fleurissement, concernant les bâtiments ou les espaces privés : maisons, balcons, immeubles collectifs, jardins d'avenirs (vivaces).

Article 1

Les conditions pour concourir sont les suivantes :

- Peuvent participer à ce concours les particuliers résidant dans la commune d'Hennezel.
- Les réalisations doivent être visibles depuis la voie publique.

Article 2 :

La commune d'Hennezel se réserve le droit d'annuler le concours en cas de force majeure.

Article 3 :

Sont concernés :

- Les maisons d'habitations et appartements privés
- Les immeubles collectifs
- Les plantations privilégiant le développement durable (vivaces, potagers...)

Article 4 :

Le jury se compose des membres de la « commission vie du village »

Le jury effectuera un passage le 24 juillet 2021

Article 5 :

Les personnes désireuses de participer à ce concours peuvent s'inscrire :

- en renvoyant le bulletin à la Mairie d'Hennezel 22 rue des Abbés Mathis et Marion 8260 HENNEZEL ou par courriel : contact@hennezel.fr
- en déposant le bulletin à l'accueil de la mairie.

Aucun droit d'inscription ne sera demandé.

Article 6 :

L'inscription au concours des maisons fleuries entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve du règlement joint au bulletin d'inscription ainsi que des décisions prises par le jury.

Article 7 :

Le jury appréciera les qualités de fleurissement et d'embellissement, en tenant compte de l'esthétisme, de l'originalité, de la création et de la qualité de réalisation.

Article 8 :

Les participants se retrouveront au cours d'une cérémonie officielle de remise de prix, organisée par la mairie courant septembre.

Si la situation sanitaire ne le permet pas, les participants seront avertis par courrier des résultats du concours et les lauréats seront reçus individuellement pour récupérer leur prix.

BULLETIN D'INSCRIPTION « MAISONS FLEURIES 2021 » HENNEZEL

Nom :.....

Prénom :.....

Adresse complète :

.....

Numéro de téléphone :.....

Adresse mail :.....